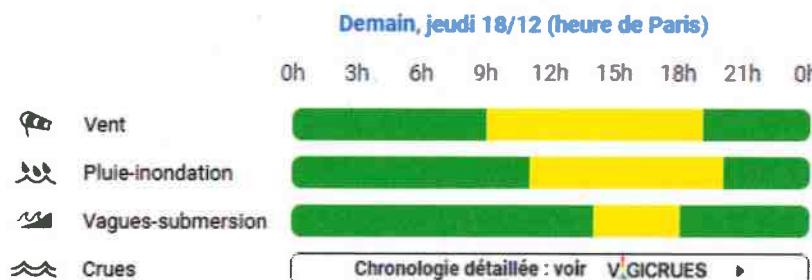


ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
**PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE VENT, PLUIE-INONDATION ET VAGUES
SUBMERSION**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo-France

Le département sera placé en vigilance jaune pour les phénomènes vent, pluie-inondation et vagues-submersion pour la journée de demain, jeudi 18 décembre 2025.



Journée du jeudi 18 décembre :

Le temps est gris et humide. Des pluies se succèdent toute la journée, souvent faibles, mais qui peuvent être temporairement plus soutenues. Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 30 millimètres sur les Monts d'Arrée.

Vent de Sud, assez fort, jusqu'en milieu d'après-midi ; puis atténuation. **Rafales atteignant 95 km/h.**

Ces vents forts engendrent de fortes vagues qui se propagent sur la pointe Bretonne. Malgré des niveaux marins modérés (coefficients de marée de 65), une surcote importante est prévue sur le sud Finistère, et ces conditions engendrent des submersions par franchissements de paquets de mer et de l'érosion sur les zones vulnérables du sud Finistère placé en vigilance jaune vagues-submersion.

Horaire Pleine mer à Concarneau : 15h45

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement

- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : www.meteofrance.com
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ➔ Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 17 décembre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
la cheffe du SIDPC



Sophie LE MAILLOT